

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 5 juillet 2022** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Frédéric Galantai, maire  
Monsieur Vincent Noël, conseiller  
Monsieur Patrick Dion, conseiller  
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère  
Madame Sylvie Major, conseillère  
Madame Julie Simoneau, conseillère  
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Frédéric Galantai.

Sont également présentes :

Madame Nathalie Leclaire, directrice générale  
Maître Karine Patton, greffière

Sont absentes :

Madame Karine Laroche, conseillère  
Madame Paule Fontaine, conseillère

**ORDRE DU JOUR**

- 1. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2. CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour.
  - 2.2 Adoption des procès-verbaux.
    - i. Séance ordinaire du 14 juin 2022.
  - 2.3 Appuis financiers et demandes diverses.
    - i. Demande d'aide financière d'une athlète laprairienne en futsal.
    - ii. Demande d'aide financière d'une athlète laprairienne en futsal.
    - iii. Aide financière au Complexe Le Partage pour des réfugiés ukrainiens.
    - iv. Autorisation de signature - Entente avec la Fondation Jean de la Mennais.
    - v. Activité de financement de la Maison d'hébergement et de transition L'Égide - Souper-bénéfice.
    - vi. Résidence d'artiste au Théâtre du Vieux-La Prairie.
  - 2.4 Dépôt de la liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par la directrice générale.

- 2.5 Résolution d'appui à la Semaine de la sécurité ferroviaire.
- 2.6 Position de la Ville - Travaux de meulage sur l'autoroute 15/132.

**3. CONSULTATIONS PUBLIQUES**

**4. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

- 4.1 Adoption du règlement 1492-M sur l'interdiction des sacs de plastique et abrogeant le règlement 1424-M.
- 4.2 Présentation et dépôt du projet de règlement 1493-E décrétant une dépense et un emprunt de 3 225 000 \$ pour divers travaux de réfection et de remplacement d'équipement à l'usine de filtration.
- 4.3 Avis de motion 2022-17 - Règlement 1493-E décrétant une dépense et un emprunt de 3 225 000 \$ pour divers travaux de réfection et de remplacement d'équipement à l'usine de filtration.
- 4.4 Présentation et dépôt du projet de règlement 1494-M concernant l'utilisation de l'eau potable.
- 4.5 Avis de motion 2022-18 - Règlement 1494-M concernant l'utilisation de l'eau potable.

**5. OCTROI DE CONTRATS**

- 5.1 Octroi d'un mandat de services professionnels en matière de technologies de l'information.
- 5.2 Octroi d'un contrat de gré à gré pour l'achat de quatre véhicules électriques.
- 5.3 Octroi d'un contrat pour le remplacement des modules de jeux aux parcs Georges-Boyer et Jacques-Laveault.

**6. COMMUNICATIONS**

**7. FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS**

- 7.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires.
- 7.2 Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA).

**8. GÉNIE**

**9. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

- 9.1 Autorisation de signature - Lettre d'entente avec la Maison de la Famille Kateri.
- 9.2 Renouvellement de la police d'assurances responsabilité civile - pistes de BMX et responsabilité excédentaire - pistes de BMX.

- 9.3 Quote-part de garantie responsabilité du Regroupement Varennes/Sainte-Julie FUS et honoraires de l'Union des municipalités du Québec.

**10. LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE**

**11. RESSOURCES HUMAINES**

- 11.1 Embauche d'une directrice au Service de l'urbanisme.
- 11.2 Embauche d'un chef aux opérations contractuel Service de sécurité incendie.
- 11.3 Embauche d'une perceptrice des amendes et agente à la cour municipale au Service du greffe et des affaires juridiques.
- 11.4 Nomination d'un lieutenant à temps plein au Service de sécurité incendie.
- 11.5 Nomination d'un lieutenant à temps plein au Service de sécurité incendie.
- 11.6 Nomination d'une adjointe juridique au Service du greffe et des affaires juridiques.

**12. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

**13. TRAVAUX PUBLICS**

**14. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- 14.1 Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 8 juin 2022.
- 14.2 Dérogations mineures.
- i. Demande de dérogation mineure.
- 14.3 PIIA.
- i. Demande de PIIA - Comité consultatif d'urbanisme - Séance du 8 juin 2022.
- 14.4 Délégation de pouvoirs d'inspection dans le cadre du Règlement de contrôle intérimaire 2022-96 de la Communauté métropolitaine de Montréal.

**15. VARIA**

**16. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

**2022-07-215**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Vincent Noël

**APPUYÉ DE** : madame Julie Simoneau

et résolu unanimement :

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2022-07-216**

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, elle est dispensée de donner lecture du procès-verbal.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Sylvie Major

**APPUYÉ DE** : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

**D'ADOPTER**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2022 à 19 h 30.

**ADOPTÉE**

**2022-07-217**

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE D'UNE ATHLÈTE LAPRAIRIENNE EN FUTSAL**

**ATTENDU** que madame Anne-Frédérique Ouellet est une athlète laprairienne en futsal ayant participé au Championnat provincial de futsal qui s'est déroulé à Gatineau en avril dernier;

**ATTENDU** que la Ville juge opportun d'encourager madame Ouellet à poursuivre ses objectifs sportifs;

**ATTENDU** qu'en vertu de la politique d'accréditation et de soutien des organismes et particuliers, un soutien financier peut être accordé à un athlète laprairien pour sa participation à une compétition;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Patrick Dion

**APPUYÉ DE** : monsieur Denis Girard

et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** une aide financière de 50 \$ à madame Anne-Frédérique Ouellet afin de contribuer aux frais qu'elle a engagés lors du Championnat provincial de futsal ayant eu lieu à Gatineau en avril dernier.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

**ADOPTÉE**

**2022-07-218**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE D'UNE ATHLÈTE LAPRAIRIENNE EN FUTSAL**

**ATTENDU** que madame Julianne Chartier est une athlète laprairienne en futsal ayant participé au Championnat provincial de futsal qui s'est déroulé à Gatineau en avril dernier;

**ATTENDU** que la Ville juge opportun d'encourager madame Chartier à poursuivre ses objectifs sportifs;

**ATTENDU** qu'en vertu de la politique d'accréditation et de soutien des organismes et particuliers, un soutien financier peut être accordé à un athlète laprairien pour sa participation à une compétition;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Patrick Dion

**APPUYÉ DE** : monsieur Denis Girard

et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** une aide financière de 50 \$ à madame Julianne Chartier afin de contribuer aux frais qu'elle a engagés lors du Championnat provincial de futsal ayant eu lieu à Gatineau en avril dernier.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

**ADOPTÉE**

**2022-07-219**

**AIDE FINANCIÈRE AU COMPLEXE LE PARTAGE POUR DES RÉFUGIÉS UKRAINIENS**

**ATTENDU** la demande du Complexe Le Partage pour le parrainage de réfugiés ukrainiens;

**ATTENDU** qu'il importe que la Ville contribue à cette initiative;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Vincent Noël

**APPUYÉ DE** : madame Julie Simoneau

et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** une aide financière de 744 \$ au Complexe Le Partage afin de contribuer au parrainage de réfugiés ukrainiens.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

**ADOPTÉE**

**2022-07-220**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE AVEC LA FONDATION  
JEAN DE LA MENNAIS**

**ATTENDU** que depuis plusieurs années, la Ville s'est donnée comme mission de contribuer à la diffusion des arts et de la culture, dans la mesure toutefois de ses compétences et de ses disponibilités budgétaires;

**ATTENDU** que par le biais de partenariats triennaux avec la Fondation Jean de la Mennais, la Ville contribue depuis de nombreuses années à ce qu'un concert de Noël soit donné en l'église de La Nativité;

**ATTENDU** que le Conseil municipal juge opportun de poursuivre cette entente;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie Eve Plante-Hébert

**APPUYÉ DE** : madame Julie Simoneau

et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec la Fondation Jean de la Mennais.

Cette entente est d'une durée de trois ans et prévoit le versement annuel, par la Ville, d'une aide financière de 10 000\$, dans le but de contribuer à l'organisation du concert de Noël de la Fondation.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

**QUE** les sommes nécessaires au paiement de l'aide financière accordée en vertu de cette entente, pour les années 2023 et 2024, soient réservées à même le budget des années visées.

**ADOPTÉE**

**2022-07-221**

**ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA MAISON D'HÉBERGEMENT ET DE  
TRANSITION L'ÉGIDE – SOUPER-BÉNÉFICE**

**ATTENDU** que la Maison d'hébergement et de transition L'Égide organise un souper-bénéfice au Centre multifonctionnel Guy-Dupré, le 22 octobre 2022;

**ATTENDU** qu'il importe que la Ville soit représentée lors de cette activité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Denis Girard

**APPUYÉ DE** : madame Sylvie Major

et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'achat de quatre billets, au coût unitaire de 100 \$, pour le souper-bénéfice organisé au profit de la Maison d'hébergement et de transition L'Égide, les frais et dépenses que les membres du Conseil présents engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

**ADOPTÉE**

**2022-07-222**

### **RÉSIDENCE D'ARTISTE AU THÉÂTRE DU VIEUX-LA PRAIRIE**

**ATTENDU** que madame Charlotte Framboise est créatrice et animatrice d'ateliers dramatiques parascolaires pour des organismes à but non lucratif et en milieu scolaire, et ce depuis plusieurs années;

**ATTENDU** que madame Framboise travaille actuellement à un projet dont le but est de favoriser l'accès au théâtre à des jeunes de tout horizon social et économique et de les sensibiliser à l'engagement communautaire;

**ATTENDU** que ce projet consiste à donner l'opportunité à une quinzaine de jeunes résidents de La Prairie, âgés de 11 à 14 ans, de participer à une production théâtrale devant public au Théâtre du Vieux-La Prairie;

**ATTENDU** que ces jeunes auraient au préalable accès à des ateliers théâtre gratuits, offerts par madame Framboise;

**ATTENDU** que l'activité serait proposée comme activité parascolaire aux élèves de l'école secondaire Saint-François-Xavier, et possiblement aux élèves d'une école primaire également, et que le montant amassé par la vente de billets serait offert à l'organisme Complexe Le Partage;

**ATTENDU** que le projet de madame Framboise répond aux critères d'admissibilités pour l'obtention d'une résidence d'artiste à La Prairie;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Patrick Dion

**APPUYÉ DE :** monsieur Denis Girard

et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** une résidence d'artiste à madame Charlotte Framboise au Théâtre du Vieux-La Prairie, de l'automne 2022 à l'hiver 2023, en rendant les services suivants accessibles :

- le Théâtre du Vieux-La Prairie pour 18 ateliers pratiques;
- les services du technicien de son durant la fin de semaine de représentations;
- trois journées complètes au Théâtre du Vieux-La Prairie pour la générale et présentations au public;

le tout d'une valeur totale de 5 000 \$.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Conformément aux dispositions de l'article 21 du Règlement 1440-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

**2022-07-223**

**RÉSOLUTION D'APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE**

**ATTENDU** que la *Semaine de la sécurité ferroviaire* aura lieu au Canada du 19 au 25 septembre 2022;

**ATTENDU** qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

**ATTENDU** qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

**ATTENDU** qu'Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Sylvie Major

**APPUYÉ DE** : madame Julie Simoneau

et résolu unanimement :

**D'APPUYER** la *Semaine nationale de la sécurité ferroviaire* qui se déroulera du 19 au 25 septembre 2022.

**ADOPTÉE**

**2022-07-224**

**POSITION DE LA VILLE - TRAVAUX DE MEULAGE SUR L'AUTOROUTE 15/132**

**ATTENDU** que le ministère des Transports du Québec procédera aux travaux de meulage sur la chaussée de béton de l'autoroute 15/132, à compter du mois d'août 2022;

**ATTENDU** que bien que cette technique favorise une meilleure adhérence des véhicules à la chaussée, elle engendre des nuisances sonores importantes pour les résidents à proximité de l'autoroute;

**ATTENDU** que la Ville a maintes fois exprimé son inquiétude face à cette technique qu'elle juge nuisible pour ses citoyens, notamment lors de diverses rencontres avec le ministre, monsieur François Bonnardel, et les représentants du ministère des Transports.

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie est en désaccord avec la technique de meulage de l'autoroute;

**IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ** et résolu :

**DE RÉITÉRER** au ministère des Transports du Québec le désaccord de la Ville à l'égard des travaux de meulage de l'autoroute 15/132 et sa vive inquiétude en regard des désagréments causés aux citoyens des districts du Christ-Roi, du Vieux La Prairie et de La Cité.

**ADOPTÉE**

**2022-07-225**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 1492-M SUR L'INTERDICTION DES SACS DE PLASTIQUE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1424-M**

**ATTENDU** la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 14 juin 2022;

**ATTENDU** l'avis de motion 2022-16 donné lors de la séance ordinaire tenue le 14 juin 2022;

**ATTENDU** que le règlement 1492-M a pour objet d'interdire la distribution des sacs d'emplettes composés de plastique conventionnel, oxodégradables, biodégradables ou compostables dans les commerces de détail afin d'encourager un changement de comportement à l'égard de l'utilisation de ce type de sacs et de réduire ainsi l'impact environnemental.

**ATTENDU** que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU** que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Julie Simoneau

**APPUYÉ DE** : monsieur Patrick Dion

et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 1492-M**

SUR L'INTERDICTION DES SACS DE  
PLASTIQUE ET ABROGEANT LE  
RÈGLEMENT 1424-M

**ADOPTÉE**

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1493-E  
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 225 000 \$ POUR  
DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE REMPLACEMENT  
D'ÉQUIPEMENT À L'USINE DE FILTRATION**

Madame Sylvie Major présente le projet de règlement numéro 1493-E décrétant une dépense et un emprunt de 3 225 000 \$ pour divers travaux de réfection et de remplacement d'équipement à l'usine de filtration.

Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser le conseil à procéder aux travaux de réfection suivants à l'usine de filtration:

- travaux généraux ;
- remplacement du système de dosage de polymère ;
- réfection des décanteurs dynamiques ;
- réfection des filtres ;
- remplacement du débitmètre de distribution ;
- installation d'un nouveau rail de levage pour les pompes d'eau brute ;
- remplacement d'une conduite de drainage au-dessus du filtre #3.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent projet de règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 3 225 000 \$ sur une période de vingt ans.

Pour pourvoir aux sommes ci-haut mentionnées, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera affecté, annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la municipalité, conformément à l'article 547 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le projet de règlement numéro 1493-E est déposé.

### **AVIS DE MOTION 2022-17**

#### **RÈGLEMENT 1493-E DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 225 000 \$ POUR DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENT À L'USINE DE FILTRATION**

Avis de motion est donné par madame Sylvie Major qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement 1493-E décrétant une dépense et un emprunt de 3 225 000 \$ pour divers travaux de réfection et de remplacement d'équipement à l'usine de filtration.

Les membres du Conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

#### **PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1494-M CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

Monsieur Vincent Noël présente le projet de règlement 1494-M concernant l'utilisation de l'eau potable.

Ce projet de règlement a pour objet de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

Le projet de règlement 1494-M est déposé.

### **AVIS DE MOTION 2022-18**

#### **RÈGLEMENT 1494-M CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Noël qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté un règlement 1494-M concernant l'utilisation de l'eau potable.

Les membres du Conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

**2022-07-226**

#### **OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN MATIÈRE DE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

**ATTENDU** que la Ville a procédé, par appel d'offres public à la demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels en matière de technologies de l'information, pour une durée de 17 mois, à compter du 1<sup>er</sup> août 2022, avec la possibilité de reconduire le contrat annuellement pour les années 2024 et 2025;

**ATTENDU** que le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points, la soumission conforme la plus basse étant celle obtenant le plus haut pointage final, après l'application de la formule prescrite par la loi;

**ATTENDU** qu'une seule soumission a été reçue et que le soumissionnaire est le suivant:

<b>Soumissionnaire</b>	Trilogie Groupe Conseil inc.
Pointage	81
Montant durée initiale (17 mois - taxes non incluses)	221 918,00 \$
Montant Option 1 (année 2024 - taxes non incluses)	196 576,00 \$
Montant Option 2 (année 2025 - taxes non incluses)	203 568,00 \$
Pointage final après application de la formule	1.83
Rang	1 <sup>er</sup>

**ATTENDU** que l'estimé de ce contrat, pour une durée de 12 mois, était de 176 925 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Sylvie Major

**APPUYÉ DE** : madame Julie Simoneau

et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le mandat de services professionnels en matière de technologies de l'information, pour 17 mois, à compter du 1<sup>er</sup> août 2022, au seul soumissionnaire conforme, soit Trilogie Groupe Conseil inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 221 918,00 \$, plus les taxes applicables. Les documents d'appel d'offres FIN-2022-01, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

**D'AUTORISER** le directeur des Services administratifs et financiers ou son représentant à se prévaloir de l'option de renouvellement pour les années 2024 et 2025, le cas échéant.

**D'AUTORISER** le directeur des Services administratifs et financiers ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

**QUE** les sommes nécessaires au paiement de ce contrat, pour les années 2024 et 2025, le cas échéant, soient réservées à même le budget des années visées.

**ADOPTÉE**

**2022-07-227**

**OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR L'ACHAT DE QUATRE VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

**ATTENDU** que suite à l'appel d'offres public effectué par la Ville en mars 2022 pour l'achat de quatre véhicules électriques, aucune soumission n'a été reçue;

**ATTENDU** que la Ville a par la suite publié sur SÉAO un avis d'intention de conclure un contrat d'approvisionnement de gré à gré comportant une dépense plus grande que le seuil d'appel d'offres public, pour l'achat de quatre véhicules électriques, avec Méga Kia Brossard;

**ATTENDU** qu'aucune entreprise n'a manifesté son intérêt et sa capacité à réaliser ce mandat pendant la période de publication de l'avis d'intention, soit entre le 17 mai 2022 et le 3 juin 2022;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Julie Simoneau

**APPUYÉ DE** : monsieur Denis Girard

et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat de gré à gré pour l'achat de quatre véhicules 100% électriques à Méga Kia Brossard, au prix total de 164 000 \$, taxes incluses. L'avis d'intention TPGG-2022-03, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

**D'AUTORISER** le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat ainsi que tous les documents y afférents.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1486-E.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

**ADOPTÉE**

**2022-07-228**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DES MODULES DE JEUX AUX PARCS GEORGES-BOYER ET JACQUES-LAVEAULT**

**ATTENDU** que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour le remplacement des modules de jeux aux parcs Georges-Boyer et Jacques-Laveault;

**ATTENDU** que deux soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (incluant les taxes)</b>
Équipements récréatifs Jambette inc.	121 873,50 \$
Tessier Récréo-Parc inc.	131 191,96 \$

**ATTENDU** que l'estimé pour ce contrat était de 180 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Sylvie Major

**APPUYÉ DE** : monsieur Patrick Dion

et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour le remplacement des modules de jeux aux parcs Georges-Boyer et Jacques-Laveault au plus bas soumissionnaire conforme, soit Équipements récréatifs Jambette inc., au prix forfaitaire soumissionné, soit 121 873,50 \$, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres TPAO-2022-07, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

**D'AUTORISER** le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat ainsi que tous les documents y afférents.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1400-E.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

**ADOPTÉE**

**2022-07-229**

**APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES**

**ATTENDU** le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 28 juin 2022 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Sylvie Major  
**APPUYÉ DE** : madame Marie Eve Plante-Hébert  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** les dépenses au montant de 2 258 271,32 \$ pour les activités financières, de 189 136,89 \$ pour les activités d'investissement et de 474 354,93 \$ pour les salaires.

**D'AUTORISER** le trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, sa confirmation de disponibilité de crédits budgétaires ayant été émise.

**ADOPTÉE**

**2022-07-230**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS (PRIMA)**

**ATTENDU** que la Ville prévoit l'aménagement de terrains de pickleball;

**ATTENDU** que le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) subventionne ce type de projet pour un maximum de 100 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie Eve Plante-Hébert  
**APPUYÉ DE** : monsieur Patrick Dion  
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés.

**QUE** la Ville de La Prairie a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

**QUE** la Ville de La Prairie s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées.

**QUE** la Ville de La Prairie confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

**ADOPTÉE**

**2022-07-231**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - LETTRE D'ENTENTE AVEC LA MAISON DE LA FAMILLE KATERI**

**ATTENDU** qu'en 2016, la Ville a signé un bail emphytéotique avec la Maison de la Famille Kateri;

**ATTENDU** qu'en vertu de ce bail, la Maison de la Famille Kateri s'engageait à cohabiter avec le 33<sup>e</sup> Groupe Scout Candiac-La Prairie, au 200, avenue de Balmoral;

**ATTENDU** que le 33<sup>e</sup> Groupe Scout Candiac-La Prairie est maintenant relocalisé;

**ATTENDU** qu'une lettre d'entente doit être signée afin de libérer la Maison de la Famille Kateri de son engagement de cohabiter avec le 33<sup>e</sup> Groupe Scout Candiac-La Prairie;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie Eve Plante-Hébert

**APPUYÉ DE** : monsieur Denis Girard

et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, une lettre d'entente avec la Maison de la Famille Kateri afin de libérer celle-ci de son engagement de cohabiter avec le 33<sup>e</sup> Groupe Scout Candiac-La Prairie.

**ADOPTÉE**

**2022-07-232**

**RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCES RESPONSABILITÉ CIVILE - PISTES DE BMX ET RESPONSABILITÉ EXCÉDENTAIRE - PISTES DE BMX**

**ATTENDU** que la police responsabilité civile - pistes de BMX et responsabilité excédentaire - pistes de BMX venait à échéance le 1<sup>er</sup> juin 2022;

**ATTENDU** que le coût de cette assurance, pour un an, est de 4 806,72 \$, taxes incluses;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Sylvie Major

**APPUYÉ DE** : madame Julie Simoneau

et résolu unanimement :

**QUE** la Ville renouvelle la police d'assurance responsabilité civile - pistes de BMX et responsabilité excédentaire - pistes de BMX auprès de BFL Canada, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 1<sup>er</sup> juin 2023.

**D'AUTORISER** le paiement à BFL Canada d'une somme de 4 806,72 \$ pour la prime, taxes incluses, de cette assurance.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise

**ADOPTÉE**

**2022-07-233**

**QUOTE-PART DE GARANTIE RESPONSABILITÉ DU REGROUPEMENT VARENNES / SAINTE-JULIE FUS ET HONORAIRES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

**ATTENDU** que la Ville fait partie du Regroupement Varennes / Sainte-Julie FUS pour le portefeuille d'assurances responsabilité;

**ATTENDU** qu'une quote-part annuelle doit être payée annuellement à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), pour la participation de la Ville à ce regroupement;

**ATTENDU** que la ville doit également payer les honoraires de l'UMQ pour le regroupement d'assurances général;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Vincent Noël

**APPUYÉ DE** : monsieur Patrick Dion

et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le versement à l'Union des municipalités du Québec d'une somme 39 849 \$, représentant la quote-part du fonds de garantie collectif de l'assurance responsabilité civile attribuée à la Ville dans le cadre du Regroupement Varennes / Sainte-Julie FUS.

**D'AUTORISER** également le paiement à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 7 137,47 \$, plus les taxes applicables, représentant la somme de ses honoraires professionnels et frais encourus pour le renouvellement 2022-2023 du portefeuille d'assurances de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**2022-07-234**

**EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE AU SERVICE DE L'URBANISME**

**ATTENDU** que le poste de directeur du Service de l'urbanisme est vacant;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Vincent Noël

**APPUYÉ DE** : monsieur Denis Girard

et résolu unanimement :

**D'EMBAUCHER** madame Jessika Brosseau à titre de directrice du Service de l'urbanisme, selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: Directrice générale.

Date prévue d'entrée en fonction: le ou vers le 5 septembre et elle sera soumise à une période d'essai de six mois à compter de cette date.

Conditions de travail: Selon l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres.

Cette embauche est conditionnelle au résultat de la vérification des antécédents judiciaires.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

**ADOPTÉE**

**2022-07-235**

**EMBAUCHE D'UN CHEF AUX OPÉRATIONS CONTRACTUEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'embaucher un chef aux opérations contractuel au Service de sécurité incendie, pour une durée d'un an;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Sylvie Major  
**APPUYÉ DE** : madame Marie Eve Plante-Hébert  
et résolu unanimement :

**D'EMBAUCHER**, à titre contractuel, au poste de chef aux opérations au Service de sécurité incendie à temps plein, monsieur Jean Quintin, selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: directeur du Service.

Durée du contrat: un an, à compter du 6 juillet 2022 et il sera soumis à une période d'essai de six mois à compter de cette date.

Conditions de travail: Selon l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres.

Cette embauche est conditionnelle à la réception des résultats de recherche d'antécédents judiciaires et du dossier de conduite.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

**ADOPTÉE**

2022-07-236

**EMBAUCHE D'UNE PERCEPTRICE DES AMENDES ET AGENTE À LA COUR MUNICIPALE AU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

**ATTENDU** qu'un poste de percepteur des amendes et agent à la cour municipale au Service du greffe et des affaires juridiques est vacant;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Julie Simoneau

**APPUYÉ DE** : monsieur Denis Girard

et résolu unanimement :

**D'EMBAUCHER** madame Laurence Chevrier au poste de perceptrice des amendes et agente à la cour municipale au Service du greffe et des affaires juridiques.

Cette nomination est faite aux conditions de la Convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4503 (employé(e)s cols blancs).

La date prévue d'entrée en fonction est le ou vers le 6 juillet 2022 et elle sera soumise à une période d'essai de 90 jours ouvrables à compter de cette date.

Cette embauche est conditionnelle au résultat de la vérification des antécédents judiciaires.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

**ADOPTÉE**

2022-07-237

**NOMINATION D'UN LIEUTENANT À TEMPS PLEIN AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**ATTENDU** qu'un poste de lieutenant à temps plein au Service de sécurité incendie sera vacant à compter du 18 juillet 2022;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie Eve Plante-Hébert

**APPUYÉ DE** : madame Sylvie Major

et résolu unanimement :

**DE NOMMER** monsieur Julien Monette Beaudin à titre de lieutenant à temps plein au Service de sécurité incendie.

Cette nomination est faite aux conditions de la Convention collective des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section locale 501.

La date prévue d'entrée en fonction est le ou vers le 18 juillet 2022 et il sera soumis à une période d'essai d'un an à compter de cette date.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

**ADOPTÉE**

**2022-07-238**

**NOMINATION D'UN LIEUTENANT À TEMPS PLEIN AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**ATTENDU** qu'un deuxième poste de lieutenant à temps plein au Service de sécurité incendie sera vacant à compter du 18 juillet 2022;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie Eve Plante-Hébert

**APPUYÉ DE** : madame Sylvie Major

et résolu unanimement :

**DE NOMMER** monsieur Alexandre Bruneau à titre de lieutenant à temps plein au Service de sécurité incendie.

Cette nomination est faite aux conditions de la Convention collective des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section locale 501.

La date prévue d'entrée en fonction est le ou vers le 18 juillet 2022 et il sera soumis à une période d'essai d'un an à compter de cette date.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

**ADOPTÉE**

**2022-07-239**

**NOMINATION D'UNE ADJOINTE JURIDIQUE AU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

**ATTENDU** que le poste d'adjointe juridique au Service du greffe et des affaires juridiques est vacant;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Julie Simoneau

**APPUYÉ DE** : madame Sylvie Major

et résolu unanimement :

**DE NOMMER** madame Cathy Lachapelle au poste d'adjointe juridique au Service du greffe et des affaires juridiques.

Cette nomination est faite aux conditions de la Convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4503 (employé(e)s cols blancs).

La date prévue d'entrée en fonction est le ou vers le 11 juillet 2022 et elle sera soumise à une période d'initiation de 45 jours ouvrables à compter de cette date.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires du trésorier a été émise.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 8 JUIN 2022**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 8 juin 2022.

**2022-07-240**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**ATTENDU** que la demande de dérogation mineure suivante est présentée au Conseil municipal:

<b>Numéro de la dérogation mineure:</b>	2022-036
Numéro de cadastre:	1 915 714 du cadastre du Québec
Adresse civique:	190, rue du Parc
Nature et effets de la demande:	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser la demande de permis d'agrandissement numéro 2022-036 pour un garage attenant comportant deux éléments dérogatoires :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. le garage attenant proposé toucherait à 11 % au mur du bâtiment principal alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 1250 à l'article 30 à la terminologie « Garage privé attenant », est considéré un garage attenant un « garage privé qui touche dans une proportion minimale de 50 % au mur du bâtiment principal et dont la structure n'est pas requise au soutien du bâtiment principal »;</li><li>2. les matériaux du garage attenant seraient composés entièrement de revêtement horizontal léger de type vinyle, tel que l'existant, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 1250 à l'article 1100, les matériaux du mur latéral projeté devraient être de catégorie A (brique, etc.) sur au moins 2,4 mètres à partir de la fondation.</li></ol>
Numéro de la recommandation du CCU:	2022-036

**ATTENDU** la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme le 8 juin 2022;

Monsieur le maire invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil.

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du Conseil.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Vincent Noël

**APPUYÉ DE** : madame Sylvie Major

et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** la dérogation mineure ci-dessus mentionnée, les attendus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**2022-07-241**

**DEMANDE DE PIIA - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCE DU 8 JUIN 2022**

**ATTENDU** que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251:

No PIIA	Adresse	Description	Recommandation CCU
2022-034	110, rue Beaumont	Projet de remplacement du revêtement extérieur du bâtiment principal.	2022-037

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à son procès-verbal de la séance du 8 juin 2022;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Vincent Noël

**APPUYÉ DE** : madame Sylvie Major

et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la demande susmentionnée et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**2022-07-242**

**DÉLÉGATION DE POUVOIRS D'INSPECTION DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 2022-96 DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

**ATTENDU** le Règlement de contrôle intérimaire 2022-96 concernant les milieux naturels, adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) le 28 avril 2022;

**ATTENDU** l'article 5.2 de ce règlement par lequel le fonctionnaire ou l'officier municipal qui est responsable de la délivrance des permis et certificats au sens des articles 119 et 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) (RLRQ, c. A-19.1), est le fonctionnaire désigné par le conseil de la CMM pour agir à titre d'inspecteur métropolitain local chargé de l'application du Règlement de contrôle intérimaire 2022-96;

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie doit consentir à telle désignation en vertu du deuxième alinéa de l'article 63 de la LAU précitée;

**ATTENDU** que la CMM propose également de déléguer aux inspecteurs métropolitains locaux les pouvoirs et devoirs généraux de l'inspecteur métropolitain en chef et de l'inspecteur métropolitain adjoint prévus aux articles 5.4 et 5.5 du Règlement de contrôle intérimaire 2022-96, le tout, afin d'assurer une application fluide du règlement;

**ATTENDU** que les inspecteurs municipaux ont déjà la responsabilité en matière d'inspection et d'information du public en ce qui a trait à la réglementation municipale;

**ATTENDU** la connaissance du territoire, de la réglementation municipale ainsi que de l'imbrication des règlements d'urbanisme, des employés du Service de l'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie Eve Plante-Hébert

**APPUYÉ DE** : monsieur Denis Girard

et résolu unanimement :

**QUE** la Ville de La Prairie consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis agissent à titre d'inspecteur métropolitain local, tel que prévu par l'article 5.3 du Règlement de contrôle intérimaire 2022-96 de la CMM et exercent les pouvoirs et devoirs énumérés à l'article 5.7 de ce même règlement.

**QUE** la Ville de La Prairie consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis se voient déléguer les pouvoirs et devoirs de l'inspecteur métropolitain en chef et de l'inspecteur métropolitain adjoint, tel que prévu aux articles 5.4 et 5.5 du Règlement de contrôle intérimaire 2022-96 de la CMM.

**D'INFORMER** la CMM que les personnes occupant les postes suivants agissent à titre d'inspecteurs métropolitains locaux sur le territoire de la Ville:

- chef de secteur - permis et inspection;
- inspecteurs en bâtiments.

**ADOPTÉE**

#### **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

**2022-07-243**

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**À 20 h 22**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Denis Girard  
**APPUYÉ DE :** madame Marie Eve Plante-Hébert  
et résolu unanimement :

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉE**

---

**M. Frédéric Galantai, maire**

---

**Me Karine Patton, greffière**